

# Communauté rurale Beaubassin-est

## Politique # 10-01

### Appui aux organismes communautaires

**Dans la présente politique :**

« direction » désigne un membre du personnel qui est considéré comme étant administrateur de la Communauté rurale Beaubassin-est ;

« groupe communautaire » désigne un regroupement de personnes à but non lucratif qui ont un mandat spécifique à caractère communautaire ou éducationnel;

« installation communautaire » désigne une installation publique située à l'intérieur des limites de la Communauté rurale Beaubassin-est et qui est opérée par un organisme communautaire;

« organisme communautaire » désigne une association à but non lucratif reconnu qui dessert la population de la Communauté rurale Beaubassin-est.

Aux fins d'interprétation de la présente politique, tout mot écrit au singulier comprend le pluriel et vice versa; le genre masculin comprend le féminin et le genre féminin, le masculin.

**Objectif de la politique :**

Le conseil reconnaît qu'il existe un grand nombre d'organismes communautaires qui sont responsables pour la planification de plusieurs activités dans la région et le conseil désire appuyer les initiatives de ses divers organismes.

1. Le conseil remboursera les frais administratifs qui figurent dans la liste ci-dessous au taux qui a été déboursé par un organisme communautaire pour tout aménagement ou activité situé à l'intérieur des limites de la Communauté rurale Beaubassin-est. Suivant la fin de l'activité en question, une demande devra être faite à la direction y incluant le formulaire à l'« Annexe A » dûment remplie ainsi que la preuve de paiement des frais, si possible.
  - i. Approbation de document
  - ii. Confirmation de zonage
  - iii. Demande de dérogation
  - iv. Demande de permis temporaire
  - v. Demande pour similaire ou compatible
  - vi. Lettre de conformité
  - vii. Permis de construction/d'aménagement

Cette initiative sera appliquée de manière rétroactive au 31 juillet 2006.

2. Le conseil offrira des subventions à des organismes et des groupes communautaires jusqu'à concurrence de 500 \$ par an jusqu'à ce que le montant budgété à cet effet par le conseil soit épuisé et/ou à sa seule discrétion. La procédure de demande sera la suivante :
  - i. Une annonce publique sera faite dans un ou des journaux de la communauté et des lettres seront envoyées aux organismes de Beaubassin-est qui sont connus afin de les inviter à préparer une demande de subvention ;
  - ii. Afin d'être considérés pour une subvention, ils devront faire une demande par écrit aux soins de l'administrateur avant le 31 mars de chaque année. Elle devra inclure un aperçu du mandat de l'organisme ou du groupe et le territoire desservi, le nom des personnes sur le conseil/comité d'administration, les coordonnées de l'organisme et le nom d'une personne contacte ainsi qu'un aperçu des projets planifiés pour la prochaine année ;
  - iii. Le comité de Fierté communautaire et culturelle sera responsable d'évaluer les demandes reçues et de faire une recommandation au conseil quant aux organismes qui devraient recevoir une subvention ;
  - iv. Les organismes communautaires qui recevront une subvention ou un appui de la municipalité pour un projet autre que mentionné dans cette politique ne seront pas considérés pour une autre subvention ;
  - v. Les subventions décrites dans la section 2 de ce document ne seront pas offertes à des organismes ou des groupes communautaires qui organisent des activités de caractère religieux ou politique ;
  - vi. La municipalité se réserve le droit d'accorder d'autres subventions que celles mentionnées dans cette politique selon le besoin dans la communauté à sa seule discrétion.

ADOPTÉE le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Administratrice



« ANNEXE A »  
FORMULAIRE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Nom de l'organisme : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Nom de la personne responsable : \_\_\_\_\_

Téléphone (organisme) : \_\_\_\_\_ (maison) : \_\_\_\_\_ (autre) : \_\_\_\_\_

Courriel et/ou Télécopieur : \_\_\_\_\_

**Pour quel type de frais demandez-vous un remboursement?**

\_\_\_ Approbation de document

\_\_\_ Lettre de conformité

\_\_\_ Confirmation de zonage

\_\_\_ Permis de construction

\_\_\_ Demande de dérogation

\_\_\_ Demande pour similaire ou

\_\_\_ Demande de permis temporaire

compatible

Date que la demande a été faite : \_\_\_\_\_ Coût : \_\_\_\_\_

Raison de la demande : \_\_\_\_\_

**À RÉPONDRE S'IL S'AGIT D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION**

Type d'installation qui est opérée: \_\_\_\_\_

Qui peut utiliser cette installation : \_\_\_\_\_

Adresse de l'installation (si différente) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Décrivez les travaux qui ont été faits sur l'installation : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Travaux complétés : \_\_\_\_\_ Numéro du permis : \_\_\_\_\_

\*\*\*\*\*

Par la présente, je certifie que l'information fournie dans ce formulaire est vraie aux meilleures de mes connaissances en date du : \_\_\_\_\_.

Signature de la personne responsable : \_\_\_\_\_

**Remettre le formulaire dûment rempli au bureau de la Mairie ainsi qu'une preuve de la demande et du paiement au :**  
1709, route 133, C.P. 2 002 Grand-Barachois, N.-B. E4P 8V1  
Téléphone : (506)532-0730•Télécopieur : (506)532-0735  
Courriel : info@beaubassinest.ca

**À l'usage du personnel :**

*Demande admissible : Oui \_\_\_ Non \_\_\_ Remboursement au montant de : \_\_\_\_\_*

*Date: \_\_\_\_\_ Par : \_\_\_\_\_ Chèque : \_\_\_\_\_*